



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 11 octobre 2013

Communiqué de presse

LUTTE CONTRE LA FRAUDE DOCUMENTAIRE ET A L'IDENTITE : UNE PRIORITE DE LA PREFECTURE DU NORD



Une trentaine de cas de fraude sont découverts chaque mois en préfecture du Nord grâce aux réflexes quotidiens des agents de délivrance des titres. Sur ce constat, la préfecture s'est dotée d'un plan d'action pour renforcer la lutte contre la fraude documentaire : sensibilisation et formation des agents de la préfecture et des agents d'Etat civil des mairies chargés du recueil des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports, diffusion de fiches pratiques, équipement des services des guichets d'accueil pour détecter les faux documents, plans de contrôle, sécurisation des procédures.

Compte-tenu de l'amélioration des protections et sécurités sur les titres produits par l'administration (prise d'empreintes, technologies avancées...), la fraude porte aujourd'hui moins sur les titres eux-mêmes que sur les justificatifs nécessaires à leur obtention (acte d'état civil, justification de domicile...).

Un partenariat a été mis en place entre les experts en fraude documentaire et à l'identité de la police aux frontières (PAF) et le service en charge du contrôle des fraudes à l'identité de la préfecture afin de prévenir ces cas de fraude et de les traiter, notamment par des signalements adressés au procureur de la République et/ou des inscriptions aux fichiers des personnes recherchées.

Ces mesures s'inscrivent en cohérence avec les orientations nationales. Elles prévoient un renforcement de la protection des actes d'Etat civil à travers la généralisation de la transmission sécurisée de ces documents ou encore le déploiement des codes barres afin de sécuriser les justificatifs de domicile.

L'usurpation de l'identité d'un tiers est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (article 226-4-1 du code pénal).

La préfecture en appelle à la vigilance des particuliers afin de protéger leur identité et prévenir toute tentative d'usurpation. Aussi, il est recommandé à chacun :

- de détruire, après le respect de délais de conservation dans un lieu protégé, factures (gaz, électricité ou téléphonie) et relevés bancaires,
- d'être vigilant et de modifier régulièrement ses mots de passe,
- de protéger son identité sur les réseaux sociaux,
- d'être vigilant quant aux arnaques sur Internet,
- de déclarer systématiquement la perte d'un document d'identité et de déposer plainte en cas de vol ou d'usurpation d'identité.

Rencontrez des spécialistes de la fraude documentaire et à l'identité

Dans le cadre de la première édition des « rencontres de la sécurité », des spécialistes de la police aux frontières sensibiliseront les usagers de la préfecture du Nord aux risques liés à un vol d'identité et les renseigneront sur les titres et les conditions de circulation à l'étranger.

RV sur le site de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur à Lille, les

- **mercredi 16 octobre de 8h30 à 16h00**
- **jeudi 17 octobre de 8h30 à 12h00**
- **vendredi 18 octobre de 8h30 à 15h30** (+ stand fausse monnaie et infractions cartes bancaires)

Le programme des « rencontres de la sécurité » est disponible sur www.nord.gouv.fr

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr